

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2017

De nombreux excusés parmi les élus de la majorité, pris par d'autres réunions ou engagements

Michel CHEYNET, procuration à Ghislaine CHAMPALBERT, Pierre Yves CUNY procuration à Marie France MARTIN, Véronique CLUTIER, procuration à Cathy SOUMILLE, Marlène GOMEZ procuration à Christian LECERF, Bruno MALTAVERNE, Carole PARAT.

Aucune personne dans l'assistance.

Le compte rendu du conseil municipal du 17 mai 2017 est approuvé à l'unanimité.

1- Ardèche Musique Danse conventions 2017-2018

Le conseil départemental d'Ardèche met à disposition des écoles un musicien qui assurera durant l'année scolaire 2017/2018 des séances d'éveil musical comme les années précédentes.

Pour l'année scolaire 6 classes de l'école élémentaire bénéficieront de ces séances, «le coût global est de 3582 €. Il nous est demandé d'approuver la participation de la commune de Rochemaure à hauteur de 3582€ ».

Cette formulation laisse à penser que la commune de Rochemaure paye entièrement cette action. Nous demandons s'il y a eu un désengagement financier du conseil départemental ? En l'absence de Pierre Yves CUNY et d'Isabelle CHAUSSIGNAND secrétaire générale, personne n'est en mesure de répondre à notre question.

Néanmoins l'action étant très intéressante pour les enfants, **nous votons POUR**

2- Attribution des subventions aux associations

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'attribution de subventions aux associations selon la répartition qui nous a été communiquée. Le montant global est de 10.935 €, certaines associations n'ayant pas fait de demande du fait d'une activité en sommeil (CAR, APSCR) ou d'absence de manifestation du type biennale (Rochemaure Aquarelle).

Nous rappelons qu'en 2016 nous avons demandé que la présentation soit faite avec un tableau montrant la somme demandée par les associations et la somme proposée au vote du conseil municipal. Ce qui n'a pas été le cas une fois encore

Seule une association l'AMHE avait fait une demande mais la majorité ne propose pas de subvention. Nous exprimons le regret que ne soit pas apporté un soutien à cette association qui s'implique dans la vie du village (participation au marché de Noël, à la Rupismoria).

Concernant les associations de quartier, il n'y a pas de subvention de fonctionnement. En 2016 une subvention avait été accordée à l'association du château (ASC) pour l'achat de tissus servant à fabriquer des oriflammes.

Nous nous faisons préciser les raisons du vote d'une subvention exceptionnelle à l'ACCA. Celle-ci est une aide à diverses remises en état suite à des dégâts causés par les sangliers. Nous demandons les raisons de la hausse de la subvention aux Sylex. Cette subvention comprend 2 volets un de 500 € de fonctionnement et un autre de 300 € d'aide à l'achat de matériel sachant que cette association prête souvent son matériel pour des animations locales.

Nous demandons pourquoi certaines participations telles que celle aux cafés littéraires n'apparaissent pas dans les subventions.

Il nous est confirmé que les associations qui n'ont pas fait de demande et souhaiteraient en obtenir une, peuvent encore présenter leur demande au cours du 2^o semestre.

Compte tenu que l'enveloppe prévue pour les subventions dans le budget primitif 2017 était de 15000 euros, nous proposons que la somme non dépensée serve à donner une subvention d'investissement à chaque association qui organise des manifestations grand public pour réaliser des banderoles dignes d'un village de caractère.

Le maire nous dit que les dotations publiques vont baisser et qu'il vaut mieux ne pas dépenser. Nous faisons remarquer que ce n'est pas sur le poste des associations que doivent se faire ces économies. Pour autant, certains élus se montrent réceptifs à notre proposition. Sans systématiser cette proposition, il est décidé qu'une subvention exceptionnelle sera possible pour l'achat de banderoles annonçant des événements sportifs, culturels...

Nous trouvons que même s'il y a eu des améliorations dans le versement des subventions aux associations, le soutien apporté aux associations reste encore trop insuffisant et pas assez porteur de dynamisme, Pour cette raison, nous nous ABSTENONS

3- Acquisition parcelles AK604- 603-606

Il nous est proposé de voter l'acquisition du bâtiment et des terrains autour du foyer des amandiers pour la somme de 120.000 euros.

Nous demandons à combien ont été chiffrés les travaux nécessaires à la réfection du toit (amiante), de l'isolation et de la mise en conformité d'accessibilité. Aucune estimation n'a été faite.

Nous nous étonnons que l'on puisse négocier un prix d'achat sans avoir un ordre d'idée du montant des travaux.. Le maire et certains élus nous disent qu'il faut acheter et qu'ensuite on fera les travaux en plusieurs étapes.

Nous exprimons le fait qu'à notre avis il vaut mieux avoir un projet investissement et travaux pour solliciter des subventions sur la globalité du projet.

Nous demandons ensuite la destination de ces locaux. Il y a désaccord au sein des élus de la majorité. Certains soutenant le projet d'un espace bibliothèque culture d'autres soutenant le projet de revenir à un local pour les personnes âgées.

Nous insistons sur le fait que pour un espace culturel, il y a des subventions possibles de la Région ou de la DRAC et que la destination du lieu est importante à définir.

Nous faisons remarquer qu'il devrait y avoir une réflexion sur la gestion des locaux pour les associations et prenons l'exemple du local du foot en face de la mairie utilisé essentiellement pour de l'archivage de documents! Bernard CUNHA répond que lors de l'AG de cette association, René GIMENEZ a dit qu'il allait mener une étude pour voir comment agrandir le local près du stade.

En ce qui concerne le foyer des amandiers, la priorité pour le maire est de terminer la phase achat du bâtiment.

Une fois de plus nous constatons le manque de réflexion globale et de mise en perspective d'avenir de la majorité

pour autant l'achat de ce bâtiment nous semble essentiel, **nous votons POUR.**

4- Marché public Réhabilitation mairie avenant lot 4 carrelage.

Il nous est présenté 2 avenants pour la réfection du carrelage du hall d'entrée, et pour la réalisation d'une dalle avant pose de carrelage dans une pièce de l'étage, pour la somme totale de 3035 €.

Nous exprimons le fait que depuis le début, nous n'avons pas été associés à ce dossier et pour cette raison **nous nous ABSTENONS.**

5- Personnel communal modification des tableaux des emplois.

Il est proposé la création de 2 postes

- un emploi d'adjoint administratif territorial principal 2^o classe temps complet
- et 1 emploi d'adjoint technique à temps non complet à raison de 29h50/35H temps annualisé. (ATSEM)
- Au motif de « l'étendue des missions dévolues aux collectivités territoriales »

Il est proposé également 3 créations de postes permettant des évolutions de carrière

Nous faisons remarquer plusieurs choses

Sur la création de postes l'étendue des missions concerne surtout les communautés de communes. De plus le maire l'a dit précédemment des baisses de crédit sont annoncées. Nous rappelons que le président et le gouvernement ont insisté sur leur intention de voire réduire le nombre de fonctionnaires dans les collectivités territoriales. Face à ces incertitudes il nous semble risqué d'augmenter notre effectif avec des emplois à vie pour des difficultés passagères. Le maire nous dit que notre ratio est inférieur à celui des autres communes. Mais que compare-t-on? les services rendus n'étant pas les mêmes ...

Nous donnons quelques exemples de dysfonctionnement qui témoignent à notre avis qu'avant de nouveaux recrutements il faudrait s'interroger sur la méthode et l'organisation du travail. Concernant l'administratif, nous pensons qu'il faudrait viser au recrutement de personnes plus qualifiées (catégories B au lieu de C).

Nous faisons remarquer qu'une personne a été recrutée il y a un an pour étoffer la partie finances et que malgré son travail de qualité semble-t-il nous n'avons toujours pas de commission finances. Nous trouvons qu'il y a une fuite en avant et que l'embauche de nouvelles personnes n'est pas responsable dans le contexte actuel,

Nous votons CONTRE.

QUESTIONS DIVERSES

Nous posons les questions suivantes

- **Où en est-on du PLU ?**

Monsieur le maire nous dit qu'il a été entendu par la commission d'évaluation des milieux agricoles et forestiers. A priori il ne devrait pas y avoir de problème de ce coté . La réunion avec les personnes associées n'a pas encore eu lieu, l'enquête publique viendra après.

- **Peut on avoir un retour des actions menées par le maire dans le cadre de la délégation qui lui a été faite lors de l'installation du conseil**

municipal? Et notamment peut-on avoir connaissance des procès en cours?

Le maire nous détaille les 7 procès qui opposent la commune à des particuliers. Certains sont en appel et d'autres en cours d'instruction. Pour certains procès la mairie ne prend pas d'avocat mais fait jouer son assurance, pour d'autres elle doit recourir à des avocats.

– **Rue des Fontaines où en est-on du projet d'aménagement ?**

L'étude sur l'assainissement se termine. Il faut attendre sa fin avant d'avancer le projet.

– **Rythmes scolaires Qu'est ce qui a été décidé ?**

- Cathy SOUMILLE fait part du souhait des élus d'associer les parents et le personnel enseignant avant toute décision. Les constats divergent. Pour le moment l'organisation actuelle est reconduite pour la prochaine rentrée scolaire.

A l'issue de ce conseil il nous est proposé d'aller voir les travaux de la mairie. Nous faisons une visite avec les élus des travaux qui se terminent.

Si nous dénonçons parfois le climat électrique de certaines séances du conseil municipal, nous devons dire que ce conseil municipal a été un moment d'échanges et de débats intéressants, à l'image de ce que nous attendons de la vie démocratique.